

+ subject

" LA CATALOGNE, LA COMMUNAUTE EUROPEENNE
ET LE MAROC "

CARLES A. GASÓLIBA

Casablanca, 16 febrer 1990

INTRODUCTION

Dans la politique européenne il y a en ce moment un grand bouleversement, provoqué par l'incroyable transformation qui se produit aux Pays de l'Est de l'Europe. Ce phénomène risque de nous écarter, à nous, les pays méditerranéens, membres ou non de la Communauté Européenne. Par conséquent il faut développer au maximum les relations dans la Méditerranée et présenter une réalité importante en croissance pour éviter la marginalisation de la nouvelle Europe qui est sortie de ce processus d'ouverture à l'Est.

Dans cette conférence je vais vous exposer la réalité de la Catalogne, les relations de cette réalité avec celle de la Communauté Européenne et le Maroc.

La Catalogne, c'est une nation qui historiquement a contribué à la formation de l'Espagne, mais qui a maintenue sa identité et des caractéristiques spécifiques comme sa langue, sa culture, qui est éminemment une culture méditerranéenne et européenne.

Du point de vue économique, la Catalogne qui a fait la révolution industrielle à la fin du XVIII^e siècle, c'est maintenue toujours comme la première région économique et industrielle de l'Espagne et elle en est son premier marché économique.

On peut établir une certaine comparaison avec Casablanca: le pouvoir politique et financier se trouve à la capital de l'Etat, Madrid; mais la puissance économique, industrielle et commerciale reste à la capital de la Catalogne, la ville de Barcelone.

LA CATALOGNE, MOTEUR ECONOMIQUE DE L'ESPAGNE ET DE LA ZONE MEDITERRANEENNE

Caractéristiques et structure de l'économie catalane

Avec une extension de 32.000 Km², la Catalogne possède des dimensions comparables à certains Etats membres de la Communauté Européenne comme la Belgique, le Pays-Bas ou le Danemark. De même, ses 6 millions d'habitants situent la Catalogne avec une population supérieure à celle du Danemark ou de l'Irlande, et au dessus de la population moyenne des régions européennes (située autour de 5 millions de personnes).

En 1989 le PIB catalan était d'environ 7 billions de pessesetes, équivalents à environ 50.700 millions d'ECUS. Ce total est semblable à celui de toute l'économie grèque et sa résultant est bien supérieure à celle des économies irlandaise, portugaise, ou évidemment luxembourgeoise.

En ce qui concerne le PIB per capita, actuellement et à la suite d'un important développement de la Catalogne, il équivaut déjà pratiquement au PIB per capita de la Communauté Européenne, et il se situe en même temps au dessus du produit par habitant de l'Espagne, de la Grèce, de l'Irlande, du Portugal et pas loin de la moyenne belge, britannique ou italienne.

Ces données montreraient un certain parallélisme entre la Catalogne et divers pays communautaires du point de vue des données de base : superficie, population, production, niveau de vie. Pourtant, la comparaison la plus significative devrait probablement se faire avec d'autres régions européennes qui dans leurs propres Etats sont devenues des axes vertébraux de l'activité économique de l'Etat et qui actuellement le sont même du propre développement de la Communauté Européenne.

Nous nous référons par exemple aux régions allemandes de Baden-Württemberg ou du Rhin Nord-Westphalie ou aux italiennes de Lombardie et du Nord-Est ou aux françaises du Nord-Pas-de-Calais et de l'Est.

Tel est le cas de la Catalogne dans l'ensemble de l'Espagne, spécialement en ce qui concerne son dynamisme dans les secteurs industriel et de services.

Importance de l'économie catalane en Espagne

Certaines données peuvent contribuer à le démontrer. La population catalane représente environ 16 % de la population espagnole. Malgré cela, elle apporte environ 20 % du PIB de l'Espagne, plus du 25 % de la production industrielle, près du 20 % du PIB du secteur services et concentre pratiquement une quatrième part de toute l'activité touristique espagnole qui, comme vous le savez, est très importante pour notre économie. C'est, donc, un axe fondamental de toute l'économie espagnole.

L'activité par secteurs se distribue de la façon suivante : le 59 % du PIB appartient au secteur services, le 34 % au secteur industriel, le 4'5 % à la construction et le 2'5 % à l'agriculture. Cette structure correspondrait à celle d'une région tout à fait industrielle et développée tels que le démontrent l'importance des secteurs industriels et des services qui, selon des études divers, situeraient la Catalogne parmi les dix premières régions industrielles européennes.

Dans la structure productive catalane on peut signaler un important réseau de petites et moyennes entreprises. A différence d'autres économies européennes, dans la Catalogne n'existe pas un nombre considérable de grans entreprises. Celà, parfois, a difficulté l'obtention de majeurs niveaux de compétitivité par la raison des économies d'échelle. Mais dans des périodes, comme l'actuel,

d'une transformation rapide des activités productives a donné un dynamisme à l'économie catalane que les autres économies n'ont pas eu.

En relation avec l'extérieur, la Catalogne concentre près du quart de toutes les exportations espagnoles et le 30 % des importations.

Ce dynamisme extérieur, fortement accru depuis l'intégration de l'Espagne à la Communauté Européenne l'an 1986 permet de prévoir que, dans un futur Marché Européen Unique, la Catalogne doit non seulement maintenir sa position de moteur du développement économique espagnol, sinon qu'elle peut profiter des avantages et de l'opportunité que lui pressuppose le fait d'être le noyau d'une des zones européennes aux plus grands potentiels de développement comme l'est celle qui s'étend de Valence et la Méditerranée espagnol jusqu'au Sud-Ouest français, zone qui peut capitaliser une bonne partie de la croissance du Sud de l'Europe et son expansion vers les marchés méditerranéens.

Avec l'intégration dans la Communauté Européenne la zone d'influence de la Catalogne reste potentiée puisque elle s'érige comme le noyau central d'une zone avec une forte expansion qui s'étend dès régions du Midi-Pyrénées et le Languedoc-Roussillon au Sud de la France jusqu'à la Méditerranée espagnole.

Cette zone avec le dynamisme de la zone industrielle du Nord de l'Italie configurent l'axe méditerranéen du développement futur de la Communauté Européenne, lequel avec sûreté, frappera avec une importance majeure du Sud de l'Europe devant l'actuelle prépondérance du Nord.

La conjoncture économique depuis l'intégration à la CEE l'an 1986

D'une perspective plus conjonctorale, concernant l'évolution de l'économie catalane les années précédentes, c'est à dire depuis 1986 lors que l'Espagne s'est intégrée à la CEE, l'on peut

détacher 4 caractéristiques principales:

- 1.- l'économie catalane est une de celles qui expérimente des rythmes de croissance les plus rapides de toute la Communauté Européenne. les trois dernières années, elle a augmentée au rythme moyen de 5'1 % annuel, au dessus de la moyenne de croissance de la Communauté Européenne qui a été de 3 %.
- 2.- Comme conséquence de ce développement, certains graves déséquilibres qui supportaient l'économie catalane sont en train de diminuer. Par exemple: le taux de chômage était supérieur à 21 % au début de 1986, tandis qu'il se situe actuellement à 12 %: l'investissement avait fortement diminué pendant les années de crise, par contre depuis 1986 il augmente au taux annuel situé aux environs du 15 %.
- 3.- Il y a encore des déficits et de graves déséquilibres qu'il faudra affronter les prochains années. Nous faisons en particulier référence à :
 - l'inflation située actuellement à 7 %
 - le déficit commercial extérieur qui, seulement pour la Catalogne se situe aux alentours du billion de pessetes (environ 8.700 millions de dollars) qui s'équilibre en partie avec les revenus du secteur touristique (environ 4 millions de dollars) et avec l'entrée très importante d'investissements étrangers (environ 2.000 millions de dollars seulement en investissements directs).
 - la nécessité d'augmenter fortement l'investissement par des infrastructures de transport et de communications dirigées spécialement à une plus grande interrelation avec l'Europe.
 - l'ouverture importante mais insuffisante de l'économie catalane vers l'extérieur -ce qui comporte la nécessité d'augmenter les exportations-, et les investissements catalans à l'extérieur -ce qui veut dire avancer dans l'amélioration de la compétitivité et de la spécialisation productive.

Sous cet aspect de l'ouverture ou internationalisation de l'économie catalane, il faut constater que traditionnellement, la pénétration de capitaux extérieurs dans les activités industrielles

et de services catalans a eu une importance considérable. Ainsi, on peut donner l'exemple de secteurs de grande importance dans l'économie catalane où les capitaux étrangers dominent. Par exemple les secteurs de la chimie et de l'automobile ou d'autres où les capitaux extérieurs occupent des positions très significatives, comme maintenant la métallurgie, des types déterminés de commerce de grande surface et le propre secteur des assurances. Ce procès de pénétration de capitaux extérieurs en Catalogne a été très insuffisamment neutralisé par des investissements catalans à l'extérieur.

Dans ce cadre il faut tenir compte aussi que la Catalogne a une vocation européenne, et il ne faut pas oublier qu'elle est le pont entre l'Espagne et la Communauté Européenne; cette situation est caractérisée par trois points fondamentaux: la perméabilisation des Pyrénées, le TGV et les autoroutes pyrénéennes. La Catalogne est le moteur de la zone méditerranéenne nord-occidentale et par conséquent nous avons, donc, tout l'intérêt à établir des liens spécifiques avec les régions économiques et la Méditerranée comme Casablanca, dans le context de la CEE.

Ces relations il faut les établir, je crois, si tôt que possible à fin d'être bien préparés par le Marché Intérieur Européen de 1993. A ce point j'estime nécessaire de parler brièvement de ce Marché Intérieur Européen : les japonais pensent qu'il sera plus difficile d'y entrer et c'est pour cette raison qu'ils font des investissements maintenant. Nous, les catalans, nous connaissons très bien cette réalité puisque la Catalogne est la troisième région européenne qui a reçu des investissements industriels japonais.

Il est possible que la Communauté présente des caractéristiques qui apparamment la feront plus fermée à l'extérieur. Mais ce n'est pas la volonté de la Communauté, mais peut être le résultat de l'existence même du Marché Unique Européen. (Des normes, des taxes, des inspections...). En tout cas, je ne crois pas que pour les pays de la Méditerranée et spécialement pour le Maroc il y ait une position d'écartement; au contraire, la politique

Communautaire a manifesté un essai spécial pour établir des liens privilégiés comme le montre la proposition d'une politique méditerranéenne spécifique.

LE MAROC ET LA CE : AFFAIRES ECONOMIQUES

Au mois de mars 1988, d'accord avec la résolution d'une dispute avec la CE sur les droits de pêche dans les eaux du Maroc on a signé un protocole par lequel la CEE devait fournir 324m. ECU en concessions et des emprunts au Maroc pendant les quatre ans suivants. La CEE doit aussi payer quelques 85 millions de dollars par an au Maroc comme compensation des droits de pêche.

L'associé commercial principal du Maroc est la France, laquelle a pris un 30% d'exportations, à peu près, et quelque 20% de ses importations en 1987. D'autres membres de la CE ont acquis une grande proportion d'exportations du Maroc pendant l'année mentionnée 1987, tandis que les autres principales fournisseurs d'importations étaient: Les Etats Unis, l'Espagne et L'Allemagne Occidentale.

Les principales exportations du Maroc à la CE sont des fruits citriques et des produits de phosphates, au même temps que d'autres métaux qui comprennent du plomb, cuivre et argent. Ses principales importations sont des marchandises manufacturées, spécialement machinerie et énergie. On importe du gaz de l'Algérie et, en 1988, on a signé un accord avec l'Algérie sur la construction d'une tuyauterie, pour porter le gaz naturel au Maroc et l'Espagne. Le Maroc a enregistré un déficit commercial permanent avec la CE. Les deux troisièmes du commerce du Maroc, ce sont avec la CE.

La CE a signé un accord de coopération économique avec le Maroc le mois d'avril 1976. Cet accord était signé dans le volume des relations CE-Maghreb et il est entré en application le mois de novembre de 1978. Le 26 avril 1988, un protocole additionnel à l'accord de coopération et un autre protocole sur la coopération

financière et technique a été signé entre le Maroc et la CE.

Le 25 octobre 1989, la CE a décidée dans la structure du protocole financier de la CE-Maroc, de financer un projet destiné à renforcer la structure de l'enseignement scientifique et technologique au Maroc. La CE destinera jusqu'à 40 millions d'ECUS pour celà.

A travers de plusieurs schèmes, la CE fournit le Maroc de diverses formes d'aide. Actuellement, la CE a fondée des shèmes au Maroc, les risques conjoncturels inclusif, des schèmes d'electrification et protection d'édification entre des compagnies de la CEE et du Maroc. Le 19 décembre 1988, sous le protocole financier de la CEE/Maroc la Comission Européenne decida concéder des fonds de 11.88m.ECU pour des projets de furniture d'eau à 19 petites zones d'autorié locale au Maroc.

RELATIONS POLITIQUES: CE- MAROC

Depuis 1981, des délégations du Parlement Marocain et du Parlement Européen se sont réunies. Ces réunions ont été convoquées pour discuter la coopération financière et économique.

Le 28 septembre 1989, le Maroc et l'Espagne ont accordé qu'ils devraient se réunir au moins une fois par an et que cette réunion devrait être entre les chefs respectifs du gouvernement. Ils ont aussi accordé de former un comité qui étudierait la possibilité de construire un pont ou tunnel à travers de l'étroit de Gibraltar pour faciliter l'union de l'Europe avec l'Afrique du Nord.

Le 27 septembre 1989, pendant sa visite en Espagne, le roi Hassan II du Maroc dit que l'un des objectifs de l'Union du Maghreb Arabe, duquel le Maroc était un membre fondateur, c'était de renforcer la coopération avec la Communauté Européenne.

L'accès de l'Espagne et du Portugal à la Communauté en 1986 a causé une grande anxiété au Maroc. Les fermiers marocains ont cessé d'envoyer ses exportations à l'Europe (des oranges, des tomates, du vin) et ils ont craint qu'ils perdraient quelque part de ce marché. Malgré tout, après l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans la Communauté la CEE décida de garantir la manutention et le traditionnel commerce avec le Maroc et ils ont permis le libre transport de ses marchandises à travers de l'Espagne pour arriver à la reste du Marché Commun. Le Maroc craignait que l'élargissement de la Communauté affaiblirait les relations CEE / Méditerranée. L'Espagne disait que cet élargissement donnerait à la CEE une plus grande orientation Méditerranéenne.

LE TROISIEME PROTOCOL FINANCIER

Nous avons la troisième génération des protocoles (qui finissent cet année et ils ont signifié pour le Maroc un total de 324 millions d'ECUS dans la période 1986-1990).

Le 17 mars 1987, le Conseil fixa le recours financier totale pour les nouveaux protocoles financiers pour la Méditerranée du Sud, le

Maroc inclusif. Sous les conditions actuelles des budgets il y a toute sorte de raison pour être satisfait avec la décision du Conseil. La quantité totale pour la région c'est de 1.618m. ECU (plus 59% comparée avec le second protocole), distribuée de la façon suivante: recours budgétaires 615 m. ECU (+48%); BIE emprunts 1.003 m.ECU (+67%). En plus, 6% des recours budgétaires (37% m.ECU) sont destinés à la financement des operations avec un risque du capital.

Sous le troisième protocole financier, le Maroc recevra 324 m. ECU (+62'8%) desquels 173 m.ECU (+58'7%) procéderont des recours budgétaires (inclusif 11 m. ECU pour le capital de risque) et 151 m. ECU (+67'77%) reviendra des emprunts du BIE. Le Maroc est, donc, le pays qui se bénéficiera le plus de l'augmentation des protocoles.

La priorité pour l'assignation de ces recours sera donnée aux chapitres suivants :

- augmentation auto-suffisante en nourriture
- en faisant les économies de la Communauté et du Maroc plus complémentaires.
- support de la coopération régional et multilaterale.

Le 25 février 1988 une longue série de negociations ont culminé dans la signature d'un troisième protocole financier, ensemble avec des protocoles qui conduissent à l'accord de coopération et l'accord des pêcheries.

LA BANQUE EURO-MEDITERRANEENNE DE DEVELOPPEMENT

A l'occasion du premier échange de vues au sein du Conseil Affaires générales sur la politique méditerranéenne rénovée de la Communauté, au début février, la création d'une Banque euro-méditerranéenne de développement a figurée parmi les " pre-propositions " que a présentée M. Matutes pour soutenir le développement économique dans les PTM (Pays Tiers Méditerranéens). Le

Commissaire a voulu saisir cette première occasion pour maintenir la dynamique impulsée par le Conseil Européen de Strasbourg qui avait réaffirmé l'intérêt dans la poursuite et l'approfondissement de la politique méditerranéenne, entérinant par la même l'orientation du mémorandum de la Commission pour une approche renouée de cette politique.

Les pré-propositions de M. Matutes n'ont pas constituées à ce stade un plan d'action mais elle visent à susciter des réactions politiques des Douze aux orientations de la Commission qui visent à réduire les écarts de développement entre les deux rives de la Méditerranée et, pour ce faire, à apporter un soutien efficace aux politiques d'ajustement et de développement menées dans bon nombre de pays méditerranéens. L'essentiel, dans cette voie, est d'induire, par des moyens budgétaires limités, un volume important d'investissements privés, ainsi que le financement de l'investissement à une grande échelle destiné notamment à la promotion du rôle des PME dans le développement de ces pays.

Le drainage de ressources financières extérieures -qui constituent, selon la Commission, la condition sine qua non du succès des politiques d'ajustement- est ainsi placé au premier rang des actions possibles, d'autant plus que les services de M. Matutes relèvent la difficulté de mobiliser les investissements privés au profit des pays méditerranéens: en dépit des efforts déployés par la Communauté ainsi que par les Etats membres pour encourager la coopération industrielle, la faiblesse des investissements privés d'origine communautaire et non-communautaire dans les PTM reste une donnée négative. Il n'y a pas eu, en tout cas, de l'avis des services de la Commission, des délocalisations massives de production vers ces pays. Dans ces conditions, une initiative nouvelle en matière de financement, paraît à M. Matutes, la réponse adéquate.

Pour le reste, M. Matutes a réaffirmé devant les Ministres son voeu de multiplier les dialogues sectoriels avec les PTM (énergie, environnement, science et recherche, etc...). Il a évoqué, aussi, le volet de coopération commerciale, notamment dans le domaine

agricole. L'objectif serait de finaliser les orientations de novembre dernier par une série d'actions concrètes qui pourraient être annoncées d'ici à la fin de ce premier semestre de 1990.

Et finalement il y a la proposition de la Commission qui vient d'être examinée par le Conseil des Communautés Européennes dans ce mois de février. Ce programme a été présenté précisément à Barcelone dans le cadre des journées sur la population à la Méditerranée organisées par l'Institut d'Études Méditerranéens, promu par le Président du Gouvernement de la Catalogne, le M.H. Jordi Pujol.

CONCLUSIONS

Dans cette politique méditerranéenne on doit y compter :

- la création de la Banque euro-méditerranéenne de développement
- développer un volume important d'investissements privés
- financement à une grande échelle de l'investissement
- dialogues des secteurs: énergie, environnement, science et recherche
- coopération commerciale notamment dans le domaine agricole
- développement des petites et moyennes entreprises et des institutions financières
- développement des ressources humaines
- appui à l'intégration régionale

Mais vous savez bien qu'il y a aussi la proposition de faire une ou bien plusieurs banques pour la coopération et l'aide aux pays de l'Est, et qu'on demande des nouvelles sources de financement pour l'Amérique Latine, qui a été laissée de côté par la Communauté.

Il est nécessaire de mettre de notre part l'intérêt montré par la Communauté et le transformer en une réalisation concrète en établissant des liaisons entre les zones économiques du Maroc,

comme c'est le cas de Casablanca et les zones économiques de la Communauté Européenne comme peut être celui-ci de la Catalogne. Le Maroc se trouve dans un bon moment économique selon les informations que j'ai recueillies et l'opinion du Gouvernement catalan c'est qu'il offre de très bonnes perspectives économiques.